

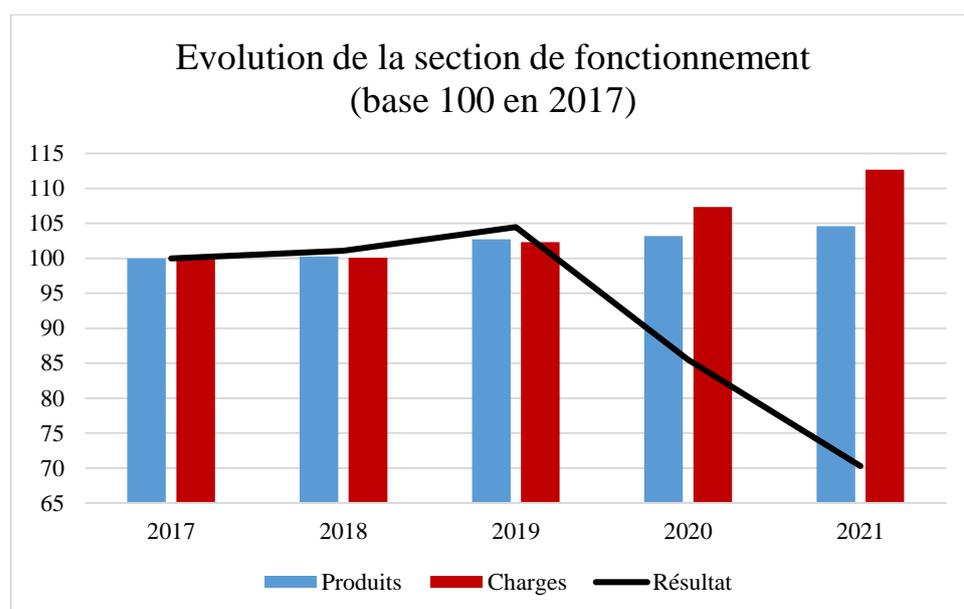
COMMUNE DE BÉCHEREL

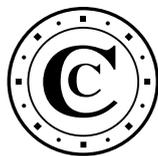
Une situation financière contrainte, appelant une réflexion sur le périmètre de ses interventions et sa place au sein de différents syndicats

La commune de Bécherel est membre de Rennes Métropole et compte environ 700 habitants. Elle se situe dans un environnement rural éloigné des principaux axes routiers et possède un patrimoine ancien et riche, ainsi que de nombreux services et équipements publics de proximité, ce qui se traduit par d'importantes charges de centralité. Son autofinancement ne permettant plus de couvrir les annuités en capital de sa dette, elle devra à l'avenir contenir ses dépenses de fonctionnement.

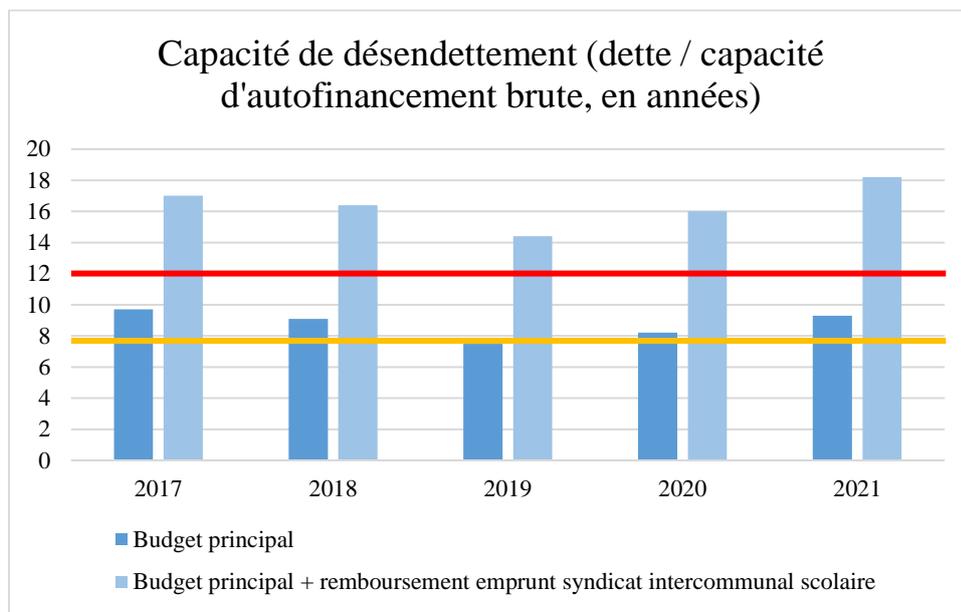
Des ressources contraintes progressant faiblement et des dépenses de fonctionnement croissantes, ne permettant plus de dégager un autofinancement suffisant

Les différentes réformes relatives aux dotations et à la fiscalité locale ont contraint les ressources de la commune et ont entraîné une réduction de ses marges de manœuvre fiscales. Le levier fiscal est par ailleurs déjà fortement mobilisé en comparaison des communes de même strate. En outre, ses dépenses de fonctionnement ont continué d'augmenter, malgré un suivi et une gestion rigoureuse, sous le poids notamment des services publics locaux et de charges de centralité hérités de sa qualité de chef-lieu de canton jusqu'en 2014. La faible progression des ressources de fonctionnement se traduit ainsi par un effet de ciseau structurel dans l'évolution des dépenses et des recettes depuis 2020.





Depuis lors, la commune ne dégage plus assez d'autofinancement pour couvrir les annuités en capital de sa dette, qui sont notamment liées à la construction de son école, malgré la diminution significative de son encours. Les investissements sont donc largement financés par la vente du patrimoine communal qui permet, ponctuellement, de boucler le financement des dépenses d'équipement ou de rénovation urgentes, dont le décalage ne peut plus s'opérer.



Seuil d'alerte
selon la loi du
22 janvier 2018

Seuil de
vigilance

La fiscalité locale pourrait à l'avenir connaître une dynamique favorable grâce à des projets d'urbanisation, tandis que les services publics existants sont dimensionnés pour accueillir de nouveaux habitants. La commune ne devrait toutefois pas retrouver un niveau d'autofinancement comparable à celui des communes de sa strate. Elle doit donc dès à présent poursuivre ses efforts pour contenir ses dépenses et chercher à maintenir une croissance de ses ressources issues de l'utilisation de son patrimoine, en particulier des revenus locatifs.

Une situation financière structurellement contrainte, devant amener à repenser le périmètre d'intervention afin de limiter la croissance des charges

La commune dispose d'un théâtre municipal qui constitue un marqueur de centralité et d'attractivité pour son territoire. Elle en a suspendu la gestion associative en 2022, afin de se doter d'un nouveau projet destiné à améliorer son rayonnement. Dans la mesure où cet équipement dépasse manifestement le seul intérêt communal et a vocation à s'intégrer dans un projet plus large, la commune pourra se rapprocher de Rennes Métropole afin d'intégrer sa gestion dans la politique culturelle métropolitaine.

Enfin, la chambre l'invite à repenser le périmètre de ses interventions et sa place au sein des différents syndicats de communes auxquels elle appartient, en ouvrant une réflexion avec les autres communes membres sur les clés de répartition de leur financement et en réinterrogeant les besoins de sa population.